

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 25 septembre 2017, a adopté les règlements suivants :

- 17-082** **Règlement modifiant le règlement no 2442 adopté par l'ancienne ville de Lachine décrétant la fermeture totale de la ruelle nord-sud, entre les 17^e et 18^e Avenues, de la rue Provost à la rue Saint-Antoine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**
- 16-065-6** **Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065)**
L'objet consiste à modifier les articles 35 et 36 pour y ajouter les tarifs pour la piscine du Complexe sportif Marie-Victorin.
- 13-023-1** **Règlement modifiant le Règlement sur l'usage de l'eau potable (13-023)**
Les modifications visent les dispositions relatives aux appareils de climatisation utilisant l'eau potable, notamment en prolongeant le délai de remplacement de tels appareils pour certains types d'immeubles. Le règlement permet également au comité exécutif de modifier par ordonnance le délai pour le remplacement de ces appareils ainsi que les conditions à remplir pour bénéficier d'un tel délai.
- 17-085** **Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sainte-Claire, entre la rue Paul-Pau et la rue Desmarteau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**
- 17-086** **Règlement sur la subvention relative à la mise à niveau numérique des salles de spectacle**
Le règlement prend effet le 25 novembre 2017.
- 17-087** **Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de l'avenue Lebrun, entre la rue De Teck et la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**
- 17-088** **Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la 57^e Avenue et au nord-ouest de la 3^e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**
- 17-089** **Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)**
Ce règlement ajoute des adresses dans le secteur de la rue Saint-Grégoire, entre la rue Saint-Denis et l'avenue Papineau, et précise le montant maximal de la subvention applicable pour chacune de ces adresses.

02-002-32 Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

Ce règlement permet de déléguer aux arrondissements la perception de toute redevance de transport que l'ARTM pourra mettre en place ainsi que l'application de tout règlement de la Ville pourrait adopter pour imposer des honoraires lors de la délivrance des permis de construction conformément à Loi concernant le Réseau électrique métropolitain (2017, c. 17).

02-003-3 Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003)

Ce règlement remplace l'annexe 1 « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2017 » pour tenir compte de l'évolution du réseau routier depuis la dernière modification en 2016. Cette annexe détermine les tronçons qui sont de compétence locale ou centrale.

15-077-1 Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (15-077)

Ce règlement délègue au comité exécutif le pouvoir de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire toute dérogation à l'interdiction de construction dans la zone de d'intervention spéciale visée par le décret 777-2017 (zones visées par les inondations au printemps 2017).

17-040 Règlement autorisant la démolition du bâtiment portant les numéros 2155 et 2175, rue Saint-Patrick ainsi que la construction et l'occupation à des fins résidentielles, commerciales et communautaires de nouveaux bâtiments sur un emplacement situé à l'angle nord-ouest des rues Saint-Patrick et Island, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

17-039 Règlement autorisant la construction d'une école sur un emplacement situé au carrefour des rues Churchill, Clemenceau et Lloyd-George, dans le quartier Crawford Park

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour. Tous ces règlements sont disponibles pour consultation, durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultés en tout temps, sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Fait à Montréal, le 3 octobre 2017

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat